

Conseil Communal de la commune déléguée de VAUDRY

Mercredi 22 janvier 2020

I DENOMINATION DES RUES

Cette démarche de dénomination des rues doit être effectuée dans le but d'une harmonisation avec l'ensemble des communes de Vire Normandie et afin de faciliter l'accès aux services de secours et le travail de la distribution du courrier.

Vaudry avait une demande urgente d'un habitant de la RD 55, qui avait rencontré un problème avec les services de secours appelés par sa mère et qui sont arrivés chez lui.

Deux réunions de commission ont eu lieu et ce point a déjà été évoqué lors de réunions de conseil précédentes.

Une réunion d'information a été organisée à la mairie le 18 décembre dernier et une trentaine d'habitants y ont participé.

La nouvelle dénomination concerne principalement la RD 55 et la rue des écoles.

Une réflexion commune avec Vire, commune déléguée, concernant la RD 55 a été menée et un accord a été trouvé.

C'est pourquoi, suite à l'ensemble des réunions qui se sont tenues à ce sujet, commissions communales et riverains, Mme le Maire propose d'acter ces nouvelles dénominations dans la délibération suivante :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

I. Les voies ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations suivantes :

n° 1 - *Route du Pont de Vaudry* (dans la continuité de la rue Guy Degrenne : du pont ruisseau de la Martinière jusqu'à limite de la commune Burcy-Valdallière – RD 55))

n° 2 - *Chemin du Guesclin* (chemin menant au Château du Pont de Vaudry)

n° 3 - *Chemin du Cuvier* (lieu-dit le Pissot – chemin partant de la RD 55 et desservant 3 habitations)

n° 4 Le nom de la Route des Ecoles fixé par délibération du 12/06/2013, est modifié en raison d'une voie similaire sur la commune de Vire Normandie. Cette RD 55a s'appellera désormais **Route de la Libération**. (du giratoire : croisement Rés. Val d'Airie - rue Roger Fossey – rue du Vieux Lavoir, à l'intersection de la RD55 ou route du Pont de Vaudry)

n° 5 – Chemin de la Morlière de Bas (chemin au lieu-dit « La Morlière de Bas » sur la RD 55a dénommée route de la Libération menant à la propriété Le CHEVALLIER - 3 habitations).

II. La numérotation des 2 voies nouvellement nommées *Route du Pont de Vaudry* et *Route de la Libération* s'effectuera de façon métrique. Quant aux 3 chemins privés dénommés *Chemin du Guesclin*, *Chemin du Cuvier* et *Chemin de la Morlière de Bas*, leur numérotation sera classique (1-3-5 ; 2-4-6 ; ...) »

Mme le Maire ajoute qu'il conviendra de commander plaques de numéros et plaques de rues qui seront à la charge de la commune.

II MISES AUX NORMES DU TERRAIN DE FOOTBALL

Ce dossier a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans les précédentes réunions du conseil communal.

Mme POTHIER souhaite rappeler que le terrain (en face la salle des fêtes) inscrit en zone de loisirs dans le PLU, ne peut être utilisé pour la mise aux normes du terrain de foot dans la mesure où les propriétaires ne veulent pas vendre et qu'un agriculteur l'exploite. Une mesure d'expropriation serait trop longue (dérogation d'un an seulement accordée par la FFF) et aurait des conséquences pour l'agriculteur.

Un relevé topographique a été fait par le cabinet BELLANGER et Sébastien LARIVIERE, responsable Ingénierie et Travaux à Vire Normandie, a travaillé sur le projet et proposé 6 solutions.

Mme le Maire en présente les plans, mais vu la complexité du projet et son enjeu financier, elle propose qu'une réunion en présence de techniciens soit organisée à la mairie pour faire un choix. Celle-ci est fixée le mercredi 29 janvier à 18 h 30.

III DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Mme le Maire énumère les dépenses d'investissement à prévoir avant le vote du budget 2020.

Tracteur services techniques (avec reprise de l'ancien en fonction de fonctionnement)
Tables inox salle des fêtes
Plaques et numéros de rues
Nouveau système d'ouverture portes salle des fêtes et gestion du chauffage (badges)

Toiture pour préfabriqué école maternelle
Dépenses imprévues (pour chaudières ?)

IV SUBVENTIONS ANNUELLES

Comme chaque année, les élus examinent et se prononcent sur les demandes de subvention arrivées en mairie.

Il est donc décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Club de l'Amitié de Vaudry	460 €
Association Gymnastique Détente	230 €
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	150 €
Association de football Vaudry Truttemer	1 500 €
Subvention exceptionnelle pour encadrement des jeunes	900 €
Kick n'Clap Country Dance Club	100 €
APE du RPI Vaudry-Roullours	500 €
Prévention Routière	70 €
Société d'Agriculture	80 €
La Ligue Comité du Calvados	150 €
Les Restaurants du Cœur	200 €
Alcool Assistance	50 €
APAEI	160 €
A.C.R.O.	50 €

Noël Pour Tous	160 €
Ass. des Accidentés de la Vie (FNATH)	50 €
Coopérative Scolaire Noël	500 €
ADMR	100 €
TOTAL	5 410 €

V ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Mme le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur le Préfet du Calvados relatif à la demande du GAEC DESTIGNY sis « le Bosq » à VALDALLIERE, qui a présenté un dossier relatif à une demande d'extension d'un atelier laitier de 150 à 225 vaches laitières associée à une augmentation du plan d'épandage.

La commune déléguée de Vaudry étant concernée par le projet, elle est dans l'obligation de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2019 et de :

- Procéder à l'affichage
- Soumettre cette demande d'enregistrement à l'avis du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du dossier, certains ont un avis un peu réservé particulièrement sur l'augmentation du plan d'épandage. Mme le Maire passe donc cette demande au vote : 10 pour – 4 Abstentions.